



PROCES VERBAL
N°37/CNCMP/2016
DU 17/08

L'an deux mille seize et le mercredi 17 août à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président par intérim, Monsieur Ciré Amadou.

Etaient présents :

- Brahim Hamed, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier.

Etaient absents

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Raïfa Mint Kassim, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DES SECTEURS SOCIAUX

1°-Examen du projet d'avenant au marché relatif à l'acquisition d'équipements médicaux au profit du centre des urgences de Nouakchott, portant suppression de certains items ; *réf lettre n°317/CPMP/Ss reçue* le 09 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant entraînant une réduction du cout du marché de 31.307.576 UM TTC.

2°-Examen des projets de marchés relatifs à la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux destinés à l'hôpital Cheikh Zaid; *réf lettre n°325/CPMP/Ss* reçue le 16 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit, sous réserve de proroger la validité des offres et de fournir les garanties de bonne exécution :

(Handwritten signatures in blue ink)

- Lot 1 avec l'entreprise ELKHEIR pour un montant de 158.886.587 UM TTC et un délai de livraison de quinze (15) semaines ;
- Lot 2 avec l'entreprise GLP pour un montant de 17.400.000 UM TTC et un délai de livraison de quinze (15) semaines ;
- Lot 3 avec l'entreprise ELKHEIR pour un montant de 12.562.278 UM TTC et un délai de livraison de quinze (15) semaines ;

3°-Examen du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène au profit du centre hospitalier Mère et enfant ; réf lettre n°327/CPMP/Ss reçue le 16 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement d'entreprise COTRAM/GEMI pour un montant de 9.860.000 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

4°-Examen du rapport d'évaluation des offres financières relatives au recrutement d'un consultant pour la réalisation des études de faisabilité des périmètres hydro agricoles villageois dans les wilayas de Gorgol et de Guidimakha; réf lettre n°433/CPMP/Sr reçue le 10 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies et (i) compte tenu du fait que le marché était revu à postériori et (ii) que la CNCMP n'a reçu le dossier qu'en phase de l'évaluation des offres financières, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

5°-Examen du rapport d'évaluation des offres financières relatives au recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude et le contrôle des travaux de faucardage/curage des axes hydrauliques de Tambass/Garak (09) km M'leil/Garak (07) km et Mbimani/Diavane (3,5 km); réf lettre n°447/CPMP/Sr reçue le 16 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies et (i) compte tenu du fait que le marché était revu à postériori et (ii) que la CNCMP n'a reçu le dossier qu'en phase de l'évaluation des offres financières, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

6°-Examen de l'avis à manifestation d'intérêt relatif à la mission de contrôle et de suivi des travaux de barrage de Séguelil en Adrar; réf lettre n°429/CPMP/Sr reçue le 10 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avis à manifestation d'intérêt.

7°/-Examen du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition de vaccins PPR; *réf lettre n°432/CPMP/Sr* reçue le 10 août 2016.

Décision

Ce point est reporté pour complément de dossier :

- *La preuve de monopole détenu par l'entreprise proposé ;*
- *Une étude des prix.*

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

8°/-Examen du DAOI relatif à la réalisation des travaux ci-après :

- Requalification de trois sphères de GLP d'un volume total de 60000 m3 ;
- Fourniture, construction et montage d'une nouvelle sphère GLP de 3300m3 ;
- Réhabilitation d'un système anti-incendie et de la tuyauterie du centre emplisseur de Nouakchott, *réf lettre n°179/CMSSBIE* reçue le 11 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de prendre en considération les observations en annexe.

9°/-Examen de l'additif au DAO relatif au report de la date limite de remise des offres relatives à l'appel d'offres pour les travaux de construction du bâtiment d'archives au sein du MPEM, *réf lettre n°186/CMSSBIE* reçue le 17 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la demande la CMSSBIE de reporter la date de remise des offres.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

10°/-Examen des projets de marchés par entente directe relatifs à l'acquisition de (i) quittances sécurisées au profit des directions générales du Trésor et de la comptabilité publique et des domaines et du patrimoine de l'Etat et de (ii) l'habillement du personnel de la douane ; *réf lettre n°094/CMSEF* reçue le 11 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies et de l'attestation n°119/MDMEFCB/CF du 17/08/2017, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer avec OBERTHUR TECHNOLOGIES avec un délai d'exécution global de trois (03) ans, sous réserve de préciser dans l'article 3 que le marché est exonéré et de remplacer « le représentant de l'autorité de régulation des marchés publics » par un représentant de la CNCMP comme observateur (article 20) :

1. *Quittance Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique : pour un montant hors taxes de 375.784 Euros,*
2. *Quittance Direction Générale des domaines et du patrimoine de l'Etat : pour un montant hors taxes de 852.000 Euros ;*

3. Habillement personnel de la douane : avec l'établissement de confection d'habillement de l'Etat-major des armées pour un montant de 70.971.400 UM TTC et un délai de livraison de trois (03) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SNDE

11°/-Examen du complément d'informations relatif à la demande de non objection sur le projet d'avenant au marché relatif à la réalisation d'une conduite de transport/distribution entre Idini et Pk 13; réf lettre n°0931/CPMP/SNDE reçue le 16 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer pour un montant de 154.506, 17 USD et 142.780,331 UM HT et un délai supplémentaire de six (06) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fond et de la correction crédit d'impôt par la commission fiscale.

12°/-Examen du complément d'informations relatif à la demande de non objection sur projet de marché par entente directe relatif à la réalisation de douze (02) forages et de trois (03) piézométries à Boulenouar; reçue le 16 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec SNFP pour un montant de 189.972.300 UM HT avec un délai d'exécution de 150 jours sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

13°/-Examen de la décision de la SNDE de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à l'acquisition d'équipements de comptage et d'unités d'acquisition d'archivage et de transfert de données ; réf lettre n°897/CPMP/SNDE reçue le 08 août 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CMP/SNDE de rendre infructueux ledit appel d'offres.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

CIRE AMADOU

- Brahim Hamed

- Maalouma Limam Dahi

Le représentant du contrôle financier

- Abderrahmane Abdoul

